Description de la formation - RECYCLAGE CONSEILLER EN PRÉVENTION TOUT NIVEAU

Public cible

Tous les conseillers en prévention ont le droit et le devoir de suivre un recyclage chaque année pour rester informés des modifications dans la réglementation sur le bien-être au travail, et des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine (art. 23 A.R. Service interne).
L'obligation de suivre des recyclages vaut pour tous les conseillers en prévention, qu'ils aient suivi une formation complémentaire (du niveau I ou II) ou qu'ils disposent des connaissances de base (après avoir suivi le cours de base ou pas).

Objectif

Le recyclage permet aux participants d'actualiser leurs connaissances en matière de prévention. Vos conseillers en prévention peuvent ainsi optimiser leurs analyses de risques et leurs plans globaux de prévention. De plus, ils ont l'opportunité de partager leurs connaissances et expériences avec des collègues.

Programme

Nous choisissons les thèmes en fonction de vos besoins, en fonction des nouvelles législations ou pour approfondir les connaissances et compétences de vos travailleurs.
Quelques thèmes abordés ces dernières années :
- Plan d'urgence interne.
- Traversée de parois coupe-feu.
- Désenfumage.
- La prévention incendie sur les lieux de travail (A.R. 23 Mars 2014)
- Rôle et mission du CPPT.
- Analyse des risques psychosociaux.
- Responsabilités civiles et pénales de la ligne hiérarchique.
- Risque électrique.
- Produits dangereux.
- L'arbre des causes
- …

Prérequis

Examen

CENTRE CFS LES SPÉCIALISTES DE LA FORMATION VCA

Aspects pratiques - RECYCLAGE CONSEILLER EN PRÉVENTION TOUT NIVEAU

Date et durée de la formation

Jeudi, 26 avril 2018
Accident de travail, que faire ?
De heures à heures

Formateur

Salle Centre CFS - Business Center des Awirs

Rue des Beguines, 9/2
4400 - Flémalle

